



# Commune de 67600 - MUSSIG

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

*Séance Ordinaire du 26 Février 2020*

La convocation a été adressée le 18 Février 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2019 et désignation du secrétaire de séance
2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN
3. AIDE SOCIALE : Demande de secours
4. DOMAINE ET PATRIMOINE : Déclassement d'une portion de chemin rural et échange avec la nouvelle voie au Schnellenbühl
5. Demande de subvention
6. Divers et informations

**Sous la présidence de** Monsieur Jean-Claude HILBERT, Maire

**Etaient présents :** MMES et MM, Didier BEGOUT, Florence FAHRNER, Valérie FEUERER, Gabrielle GRAMPP, Armand KELLER, Marie-Antoinette LEGRAND, Brigitte LOSSER, Jérôme ROESCH, André SCHMITT, Jean-Luc SCHNEIDER, Agnès SEEWALD.

**Etait excusé :** Jean-François HERR qui donne procuration à André SCHMITT

**Début de la séance :** 20h03

**LEGRAND Marie-Antoinette** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance, à savoir « l'Acte administratif : échange des terrains Commune/Consorts HAUG et la cession Commune/Association Foncière », qui sera intégré entre le point 5 et le point 6 de l'ordre du jour initial.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Décembre 2019, un conseiller estime que le point 2 de la modification des statuts de la Communauté des Communes de Sélestat est incompréhensible et aurait mérité des réunions en amont. Comme c'est une délibération type que les 12 communes devaient prendre, elle ne pouvait pas être modifiée.

**11 VOTES POUR, 1 VOTE CONTRE et 1 ABSTENTION**  
**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

### 2. AFFAIRES FONCIERES : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le secrétariat de mairie a réceptionné trois déclarations d'intention d'aliéner :

- La première de la part de Maître LEPELLETIER Théodore de Saint-Louis concernant la parcelle numérotée 169/88 section 37, sis 3 rue impasse des Dahlias pour une surface totale de 6,33 ares.
- La seconde et la troisième de la part de Maître FRERING Bettina de Muttersholtz concernant la parcelle numérotée 279/41 section 39 dans la ZAE du Breitel, sis 4 rue des Métiers pour une surface de 31,70 ares et la parcelle numérotée 278/41 section 39 dans la ZAE du Breitel, sis 6, rue des Métiers pour une surface de 51,43 ares.

La première parcelle se situant dans le périmètre concerné par le droit de préemption urbain (200m autour de l'église), les élus sont appelés à donner leur avis sur cette vente.

Le Conseil Municipal, après délibération, ne soumet aucune retenue quant à la vente desdites propriétés et n'exerce donc pas son droit de préemption urbain.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les deux autres parcelles ne rentrent pas dans le périmètre concerné par le droit de préemption urbain.

### **3. AIDE SOCIALE : Demande de secours**

M. et Mme K ont interpellé le service social du département le 23 janvier 2020 suite à des difficultés financières. M. ne travaille plus pour des raisons de santé et est reconnu comme travailleur handicapé. Malheureusement elle a perdu son emploi saisonnier du jour au lendemain (fermeture de l'entreprise), se retrouve au chômage et espère rapidement retrouver un emploi.

Ils sont propriétaires, n'ont aucune dette mais leur budget ne leur permet d'acheter du fioul pour se chauffer ce qu'ils réalisent avec des radiateurs électriques d'où un envol de leur facture d'énergie.

Au vu de la situation fragilisée par les accidents de la vie, la Mission d'Action Sociale de Proximité du Bas-Rhin sollicite une prise en charge des frais de chauffage à hauteur de 400 €uros. Le devis présenté s'élève à 480 € TTC de TURBOFIOUL de la Maison TOUT FAIRE MATERIAUX.

La répartition demandée est de 100 € chacun pour CARITAS/ Sélestat, la Croix-Rouge/Sélestat, Emmaüs/Scherwiller et la Commune de Mussig.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'octroyer une aide de 100 € comme les 3 autres organismes qui ont été sollicités et qui ont déjà donné leur accord.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. DOMAINE ET PATRIMOINE : Déclassement d'une portion de chemin rural et Echange avec la nouvelle voie au Schnellenbühl**

Au point 4 du Conseil Municipal du 11 septembre 2019, nous avons décidé de lancer la procédure d'enquête publique et le principe de cession de cette emprise à l'hôtel-restaurant de l'Ilwald contre la nouvelle voirie aménagée et réceptionnée selon les exigences du Conseil Départemental.

Le Maire a réalisé le DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE au déclassement d'une portion du chemin rural et de création d'une nouvelle voie rurale au Schnellenbühl à MUSSIG. L'enquête s'est déroulée sur une durée de 18 jours du lundi 18 novembre 2019 à 8h00 au vendredi 06 décembre 2019 à 17h00. M. Jean ANNAHEIM, Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 17 décembre 2019. Ainsi, suite à l'étude du dossier, de son analyse qui s'est appuyée sur tous les éléments nécessaires à la conduite de cette enquête, il a émis un AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du chemin rural à l'extrémité de la voie Oberschnellenbühl-Schnellenbühl et création d'une nouvelle voie rurale au Schnellenbühl sur la commune de MUSSIG.

Seule une remarque a été portée durant toute la durée de l'enquête. Il s'agit d'un courriel de M. JFH transmis le 04 décembre 2019 à 08 h 28 et adressé au commissaire enquêteur :

*Lors de mon passage en Mairie j'ai bien pris en compte le dossier que vous m'avez présenté sur le sujet du déclassement de cette voie communale.*

*Ne considérant pour ma part que l'aspect sécuritaire du dossier, je ne puis que soutenir cette démarche qui sécuriserait sans aucun doute la clientèle de cet établissement, tout comme les autres usagés.*

*Monsieur le Maire Jean-Claude HILBERT va même plus loin, en proposant d'implanter à la croisée de ce chemin sur la D 424 un giratoire qui permettrait également suite à un réaménagement d'accéder directement sur la D 708 vers MUSSIG et sur la D 205 vers HESSENHEIM.*

*Je soutiens pleinement M. le Maire dans ce projet de sécurisation des usagers de cet axe routier. Ce giratoire permettrait également de ralentir considérablement la vitesse des usagers de la D 424 à l'approche du lieu-dit "Schnellenbühl", tout en gardant à l'esprit que le flux routier y est de plus en plus important, et qu'à certaines heures de la journée il est quasi impossible de franchir ce carrefour pour un usagé venant de la D205 et voulant s'engager sur la D 424 vers HEIDOLSHEIM.*

*Il relève clairement d'un défi de franchir ce carrefour, et une telle situation hasardeuse n'est aujourd'hui plus tolérable !*

*Pour en revenir sur l'aspect environnemental du dévoiement du chemin rural, je souhaite juste que s'il s'avère nécessaire de couper des arbres pour la réalisation de ce projet, il soit en contre-partie demandé d'en replanter le double.*

**L'analyse du Commissaire Enquêteur** : L'intervenant met bien en exergue la dangerosité actuelle du lieu-dit "Schnellenbühl et la nécessité d'aménager le site afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Cette observation va dans le sens du projet porté par la municipalité.

S'agissant de l'aspect environnemental, le dossier d'enquête mentionne la suppression de 4 arbres situés sur le tracé de la nouvelle voirie. Aussi, dans le cadre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des impacts d'un projet sur les milieux naturels, il conviendrait que l'Auberge - Hôtel l'Ilwald s'engage à compenser l'abattage de ces arbres par de nouvelles plantations.

Après avoir pris contact avec le propriétaire de l'hôtel-restaurant, ce dernier nous informe par son mail réceptionné le 21.01.20 à 16H08 concernant le déboisement, qu'ils ont signé une convention de reboisement compensatoire du GCO de 80 ares avec une plantation de peupliers et des sous-bois à côté de leur immeuble. Les 2 ou 3 arbres abattus seront donc compensés largement plus que le double souhaité.

Le coût de cette étude obligatoire nous est revenu à 1 298,80 € TTC (524,16 € parutions DNA, 262,08 € parutions Ami Hebdo et 512,56 € pour le commissaire enquêteur).

Afin que ce changement puisse maintenant passer à la phase réalisation, il s'agit d'entériner comme cela a été décidé l'échange de voirie. Le propriétaire souhaitait une participation de la Commune aux

travaux de réalisations de cette nouvelle voirie. Comme nous avons déjà pris en compte les frais d'étude et d'enquête publique, une fin de non-recevoir lui a été signifiée.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte** de l'avis favorable sans restriction des conclusions de l'enquête publique et de la mesure compensatoire de l'hôtel-restaurant au niveau des 3 arbres abattus,
- **Déclasse** la voirie rurale cadastrée section 21 parcelle 43/0.5 et classe dans la voirie communale celle qui va la remplacer section 21 parcelle 42/5,
- **Approuve** la cession de cette parcelle section 21 parcelle 43/0.5 de 2,94 ares de la Commune d'une valeur de 1 570 € à Madame SCHWARTZ née ROESCH,
- **Approuve** l'acquisition concomitante de la nouvelle voirie section 21 parcelle 42/5 de 3,14 ares d'une valeur de 1 570 € appartenant à Madame Brigitte SCHWARTZ née ROESCH, propriétaire, aménagée et réceptionnée selon les exigences du Conseil Départemental pour passer en voirie communale,
- **Ou d'établir** un acte d'échange aux conditions ci-dessus,
- **Mandate** Me HERTH, notaire à MARCKOLSHEIM à l'effet de recevoir les actes de cession et d'acquisition par la Commune de MUSSIG,
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à ces transactions, les frais de notaire, d'enregistrement et d'arpentage étant à la charge de Madame Brigitte SCHWARTZ née ROESCH, auquel cas le prix de la cession au profit de la Commune de Mussig pourra être fixé acte en main (augmenté des frais d'acte à charge de Mme SCHWARTZ, Vendeur).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5. Demande de subvention

L'AS MUSSIG, nous a adressé le 14 février 2020 une demande de subvention pour des travaux de remise en état d'une partie de la main courante du terrain d'honneur.

Ils ont l'obligation de remplacer la moitié des poteaux de la main courante de plus de trente ans, suite à un état avancé de délabrement (Béton des poteaux qui fissure, ferrailles apparentes et dangereuses). Certains poteaux deviennent dangereux, c'est un aspect de sécurité.

Pour pallier à ces dégradations avancées et dangerosité, nous pensons passer une commande auprès de Tout Faire Matériaux de 62 poteaux, afin de refaire la moitié de la main courante. Il s'agit de celles situées côté club house et coté tennis.

Nous venons vers la commune, nos finances deviennent un peu serrée, car sur les 8 derniers mois, nous avons déjà investi environ 14000 Euro pour l'arrosage intégré, 2500 Euro pour la réparation de la tondeuse IESEA et Hélicoïdale, 600 Euro pour remplacement carrelage dans les vestiaires et club house, 6750 Euro pour nos entraîneurs et éducateurs pour la saison en cours, 5000 Euro pour notre ligue de football, sinon on ne joue pas, 2000 Euro de chauffage, 1000 Euro pour la peinture de traçage et 2000 Euros d'acquisition de matériel pour les entraînements (buts mobiles, ballon). Le devis de TOUT FAIRE MATERIAUX présenté revient à 1272 Euro, à laquelle faudra rajouter le béton pour environ 400 à 500 Euro. Le travail sera naturellement assuré par eux. La demande porte sur une aide de 1500 Euro.

Une conseillère regrette que nous n'ayons pas donné une subvention au Conseil de Fabrique pour la

réfection du tableau de Saint Oswald. Le Maire rectifie, car la Commune était prête à mettre le complément si la quête organisée n'avait pas suffi. Or le montant atteint a dépassé le coût de la réfection et il reste encore de l'argent de ces dons que le Conseil cherche à valoriser. D'autre part tous les travaux de l'église comme du presbytère sont pris en charge par la Commune.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

**DÉCIDE** de réserver une enveloppe budgétaire de 1500 € TTC à l'Association Sportive de Mussig (ASM) pour la réalisation des travaux de des travaux de réfection d'une partie de la moitié de la main courante du terrain d'honneur.

**11 VOTES POUR**

**0 VOTE CONTRE**

**2 ABSTENTIONS**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

## **6. ACTE ADMINISTRATIF : Echange des terrains Commune/Consorts HAUG et cession Commune/ Association Foncière**

Comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018 aux points 6.5 et 11D, il a été convenu :

### **1. UN ECHANGE COMMUNE / CONSORTS HAUG**

La Commune de Mussig, 1<sup>er</sup> échangiste cède le terrain cadastré section 41 parcelle 201/80 de 14,82 ares au 2<sup>ème</sup> échangiste, les consorts HAUG.

Les consorts HAUG, 2<sup>ème</sup> échangiste cède les terrains cadastrés Section 41 parcelle 204/81 de 3,21 ares et Section 41 parcelle 203/81 de 11,61 ares, soit 14,82 ares au total.

Leur terrain Section 41 parcelle 81 de 195,80 ares est réduit à la nouvelle parcelle 202/81 comprenant 179,60 ares.

### **2. UNE CESSION COMMUNE / ASSOCIATION FONCIERE**

La Commune de Mussig, Cessionnaire, cède à l'Association Foncière, Acquéreur les terrains Section 41 parcelle 204/81 de 3,21 ares et Section 41 parcelle 200/80 de 7 ares, soit au total 10,21 ares.

La Section 41 Parcelle 41/80 de 495,30 ares de terre agricole de la Commune disparaît pour diminuer de 21,82 ares de surface, soit un total de 473,48 ares pour la nouvelle parcelle 199/80, sans modification de propriétaire.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** l'échange sans soulte des terres section 41 parcelle 201/80 de 14, 82 ares de la Commune avec les consorts HAUG pour les terres voisines section 41 parcelle 204/81 de 3,21 ares et section 41 parcelle 203/81 de 11,61 ares,
- **DÉCIDE** la cession de la Commune à l'Association Foncière des terres section 41 parcelle 204/81 de 3,21 ares et section 41 parcelle 200/80 de 7 ares afin d'élargir le chemin de 4 à 6 mètres,
- **AUTORISE** Mme LEGRAND Marie-Antoinette, Adjointe au Maire à signer l'acte administratif d'échange correspondant.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 7. DIVERS ET INFORMATIONS

#### A) CORONAVIRIUS :

Le Maire fait lecture du courrier adressé par le 1<sup>o</sup> ministre le 25 février.

Il s'agit de rester attentif car la situation évolue rapidement.

#### B) COMMUNAUTE DES COMMUNES

Les Procès-Verbaux des séances du Conseil de Communauté des Communes du 1<sup>o</sup> décembre 2019 et du 27 janvier 2020 adressé le 24.02.20 ne soulèvent pas de questions.

#### C) PPri (Plan de Prévention et du Risque d'inondation) :

Le PPri de l'Ill a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020.

#### D) URBANISME

Les dernières demandes d'urbanisme réceptionnées auprès du secrétariat de Mairie sont les suivantes :

PC 067 310 20 R0001 - MARTIN Régis - 37A rue du Moulin - Construction garage et remise à côté de la maison existante.

DP 067 310 20 R0001 - LOSSER Hubert - 9 rue de Sélestat - Fermeture avec 2 portes de la grange après démolition d'une partie côté rue Schaentzliiss.

CU 067 310 20 R0001 - Me LEPelletier Théodore - 3 impasse des Dahlias - CU d'information.

#### E) SMICTOM - Point du nouveau dispositif de gestion des déchets

Après le passage à la levée (36 levées au lieu de 52/an sans surcoût), les bornes biodéchets rencontrent encore davantage de succès.

Les débordements de début d'année ont été réglés par l'installation de 2 bornes supplémentaires bien anticipées fin novembre 2019 rue du fossé et rue des Tulipes. Fin janvier tous les contenants biodéchets ont augmenté de 240 à 340 litres.

Enfin l'augmentation de la fréquence de collecte : ramassage tous les 5 jours au lieu de 7 (en période estivale, ils seront collectés deux fois par semaine).

#### F) TAD 2+ : Manque de places

Le Maire avait alerté début décembre 2019 de la mauvaise prise en compte des jeunes suite à l'ouverture aux scolaires du transport en commun. C'est le cas le soir à 16h05 et 16h50 comme parfois le matin. Cela devrait être pris en compte lors de la réunion du Conseil de Communauté du 2 mars avec le passage à 2 bus de 28 places dont 13 assises à la place des camionnettes 9 places. L'ensemble devrait être opérationnel pour septembre 2020 avec un surcoût de 32 000 €/an. La réflexion est également lancée pour une ligne régulière Baldenheim-Mussig-Sélestat-Kintzheim-Orschwiller dont le surcoût ne devrait pas être important.

#### G) Mise à disposition Maison des Associations

L'association des Sélestarés, avec un secrétaire Mussigeois et non inscrite à Mussig selon le Tribunal Judiciaire de Sélestat a son siège à la résidence Le Parc à Sélestat. Elle profite déjà d'un soir par mois pour ses rencontres à titre gracieux et demande la mise à disposition toute la journée du samedi 28 mars. Le conseil décide d'octroyer la gratuité si celle-ci est bien inscrite à Mussig auprès du tribunal judiciaire, sinon le tarif habituel de 150 € sera appliqué, sachant que plusieurs associations sont intéressées par notre Commune à la vue des facilités de salles mises à disposition.

#### **H) POINT DE REGROUPEMENT**

Après présentation sur place au Capitaine SPRUNGART, chef du centre des pompiers de Sélestat, la solution de 2 points distincts près de la Mairie a été privilégié. En effet il s'agit d'éviter si possible les traversées de rue et de rester en contact visuel avec le sinistre afin que le chef de groupe puisse éventuellement adresser des consignes. D'autre part, des membres curieux du rassemblement seraient tentés de se déplacer pour observer l'intervention. Un panneau a donc été installé sur la placette 1, rue Principale pour le regroupement des occupants de l'église et de la Maison des Associations et un autre implanté place de l'école.

#### **I) POINT DES TRAVAUX**

Le mur effondré par un frêne malade à l'immeuble STOLL a été remonté et finalisé à l'identique avec une couverture de tuiles le 14 février 2020. La première tranche d'éclairage LED des rues et de l'espace extérieur de la salle des fêtes ont été réalisés fin d'année 2019. Des arrêts de porte et des butées centrales des tables ont été installés mi-février 2020. Les travaux de bordures à l'entrée rue de Baldenheim se sont terminés ce 26 février et l'enrobé rue des Stocks suite au renforcement du réseau eau doit être posé le 05 mars si le temps le permet. Les ouvrages envisagés sur la Blind ont été abordés lors d'une réunion de chantier sur place et seront réalisés en août/septembre lors de la période des basses eaux. L'abattage des frênes malades n'a pas pu être finalisé suite aux inondations. Cela est reporté au mois de novembre.

#### **J) AFFAIRE LAMPADAIRE RUE DE SELESTAT**

L'audience au tribunal pour le sinistre du lampadaire du 19 décembre à 11h00 a été reportée car l'interprète présent connaissait l'arabe, mais pas le kosovar/serbe. L'audience a été reportée au 19 mars à 10h00.

#### **K) PRIX FLEURISSEMENT**

La Cérémonie du prix s'est déroulée au Conseil Départemental le jeudi 6 février avec la remise d'un chèque de 100 €uros. Encore bravo aux employés communaux et à tous ceux qui y ont participé.

#### **L) CONSTITUTION BUREAU DE VOTE**

Les conseillers le souhaitant sont intégrés dans le tableau de permanence et du dépouillement à l'issue du vote. Les postes restants sont complétés par des candidats de chacune des 2 listes qui se présentent au suffrage des élections municipales du 15 mars 2020.

#### **M) PUIS AVEC CONTOUR BETONNÉ REHAUSSÉ**

Il est relevé qu'un puits d'incendie présente encore un rebord bétonné. Cela a été réglé rue de Sélestat et rue de Baldenheim. Il s'agirait de traiter également ce dernier point situé sur la placette fleurie rue de Heidolsheim en face du Crédit Mutuel.

Pour cette dernière séance de Conseil Municipal de cette mandature, le Maire remercie l'assemblée pour leur assiduité et leur engagement. Une pensée a été évoquée pour le départ de l'Adjoint ANDRE Joël.

Fin de séance : 21h40

Certifié exécutoire par le Maire  
MUSSIG, le 05 Mars 2020

Le Maire,  
Jean-Claude HILBERT